

COMMUNAUTÉ

Je souhaite représenter la communauté au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire.

Pour être éligible à un tel poste, je dois notamment :

- Être domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire;
- Posséder une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
OU Être issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;
- Ne pas être membre du personnel du centre de services scolaire;
- Répondre aux qualités et aux conditions d'éligibilité applicables à tous les candidats.

Le territoire du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides correspond à la superficie de la MRC d'Antoine-Labelle.

Je dois soumettre ma candidature seulement à l'un des deux profils recherchés. Ce sont les membres parents et les membres du personnel du conseil d'administration qui nommeront les membres de la communauté.



JE DÉSIRES SOUMETTRE MA CANDIDATURE

Je souhaite représenter la communauté et désire soumettre ma candidature.

Le 14 avril, le Centre de services scolaire publie sur son site Internet un AVIS invitant les personnes domiciliées sur son territoire à soumettre leur candidature à l'un des deux postes répondant aux deux profils recherchés.

Je dois remplir le formulaire de mise en candidature et m'assurer de respecter les qualités et conditions d'éligibilité. Je ne peux pas poser ma candidature à plus d'un profil. Les formulaires sont aussi disponibles sur le site Internet csshl.gouv.qc.ca et au centre administratif du Centre de services scolaire, situé au 525, rue de la Madone, à Mont-Laurier.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE SA CANDIDATURE
15 mai 2022

Étapes du processus de désignation des membres

14 avril	Publication d'un avis d'appel de candidatures pour inviter les personnes domiciliées sur le territoire à soumettre leur candidature.
14 avril au 15 mai	Période de mise en candidature.
16 au 20 mai	Validation de la conformité des candidatures.
1 ^{er} juin	Convocation par la direction générale des membres du personnels et des membres parents qui ont été désignés au conseil d'administration à une séance de cooptation le 7 juin.
7 juin	Séance de cooptation pour procéder à la nomination des membres de la communauté.